

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2024 A 19 H 30
DANS LA SALLE DE LA MAIRIE DU HAMEAU DE BAUS-ROUX

Le conseil municipal de LA ROQUETTE SUR VAR s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie annexe de Baus-Roux, sous la présidence de Mme le Maire, Nicole LABBE.

Date de convocation : 15 Novembre 2024
Elus en exercice : 11

Etaient présents : 7 - Nicole LABBE, Denis MOLLARD, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Dominique MESIANO, Joël CASANI, Philippe BRUSCHI, Stéphane RULLO, Rachid SIAD

Excusé : 1- Robert AGOSTINI (pouvoir à Dominique MESIANO).

Absents :3- Philippe BRUSCHI, Windy PETIT, Jean-Marie MEIER.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse DUPORTAIL

ORDRE DU JOUR :

Approbation et signature du registre de la séance précédente du 23 septembre 2024.

I. Admission en non-valeur d'un titre émis en 2019 pour Mme SCIOTTO Céline d'un montant de 8 €. Accord à l'unanimité des élus.

II. AUGMENTATION ANNUELLE DES LOYERS 2025 DE 3,50 %

Indice de référence des loyers 1^{er} trimestre 2023 : 138.61

Indice de référence des loyers 1^{er} trimestre 2024 : 143.46

Accord à l'unanimité des élus.

a) Renouvellement des baux arrivant à expiration au 31/12/2024 :

LOCATAIRE ACTUEL	TARIF POUR 2025
VALENTE Raphaël	800 €
SANTICCHI Josette	1.250 €
BENOIT Pascal	1.250 €
AGOSTINI Georges	230 €
OCBR (Salle simonetti)	300 €
OCBR Pétanque (stade)	300 €

SOCIETE DE CHASSE (RODP)	150 €
OCBR SPORT BOULES (RODP)	260 €
BRUNO Lucien (RODP)	340 €

Après discussion entre élus, les prix des baux ont été délibérés à la majorité 10 voix pour et 1 abstention (Denis Mollard).

III. CDG06 : ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF FRAIS DE SANTE ET PREVOYANCE PROPOSE PAR LE CDG06. : protection sociale complémentaire des agents pour 2025-2030 :

Mme le Maire présente les dossiers d'adhésion au contrat collectif Santé et Prévoyance à compter de l'année 2025 :

- Convention de participation pour la couverture du Risque Frais de Santé à 7 € par mois et par agent, auparavant à 5 €.
- Convention de participation pour la Prévoyance à 7 € par mois et par agent, auparavant à 5 €.

Pour information des élus : à compter du 1^{er} janvier 2026, la participation communale pour la prévoyance ne pourra être inférieure à 15 € par jour et par agent.

Accord à l'unanimité des élus.

IV. PERSONNEL :

-Création d'un poste de rédacteur (catégorie B) suite à promotion interne dérogatoire au 1^{er} décembre 2024.

-Vue notre demande de contrat CUI-CAE pour un poste d'adjoint technique refusée par France Travail du fait de leur manque de budget sur 2024, il est décidé de créer un poste d'adjoint technique en CDD pour quelques mois afin d'aider notre adjoint technique titulaire du fait des festivités à venir pour la fin d'année et début d'année.

Nous referons une demande de contrat CUI-CAE en janvier 2025.

Mise à jour du tableau du personnel.

Accord à l'unanimité des élus pour ces deux créations de postes.

V. AMBROISIE : Désignation d'un référent « ambroisie » demandée par la Préfecture des Alpes-Maritimes. Mme le Maire explique la problématique de cette plante dans les Alpes-Maritimes. M. SIAD Rachid se porte candidat.

A l'unanimité des élus, M. SIAD Rachid est désigné référent « ambroisie ».

VI. DOSSIER MOULIN/SALLE POLYVALENTE : Acquisition de la nouvelle parcelle section A n°2011 en vue de la construction de la salle polyvalente -Régularisation- Accord à l'unanimité.

VII. COMPLEMENT A LA DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSEE POUR LES TRAVAUX SALLE SIMONETTI A BAUS-ROUX : Suite aux travaux réalisés dans la salle simonetti, le dossier de demande de subvention doit être complété par une délibération et un état de financement. Accord à l'unanimité.

VIII. ADHESION A AGENCE06 : M. Denis Mollard présente le dossier. Ce sont des architectes compétents et professionnels. L'agence 06 est à la disposition des communes pour diverses compétences (droit, création...).

M. Mollard va prendre contact avec l'agence06 pour le dossier de la maison cantonnière. Accord à l'unanimité des élus pour adhérer.

IX. MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : Mme le Maire demande l'autorisation aux élus de mettre à jour le PCS. M. Joël CASANI prendra en charge le dossier.

Certaines personnes ont déjà donné leur accord pour intégrer le groupe. Les élus à l'unanimité autorise Mme le Maire à mettre à jour le PCS.

X. CONGRES DES MAIRES 2024 : Remboursement des frais d'inscription, de transport aux élus participant au Congrès des Maires à PARIS du 19 au 21 Novembre 2024. Mme le Maire fait un compte rendu aux élus. Tout s'est bien passé, beaucoup de rencontres sur place, ce sont des moments pour défendre la Commune.

Accord des élus pour rembourser les divers frais (inscription congrès, repas, transport 203.04 € et déplacements sur place à Mme le Maire.

DIVERS

- Arrêté pris pour la délégation à M. Philippe BRUSCHI, pour les alertes Tsunami.
- Projet jardins partagés à Baus-Roux : en attente de voir si d'autres personnes sont intéressées, à ce jour 3 personnes (minimum de 5 personnes pour réaliser le projet).
- Achat d'une concession à Baus-Roux, M. et Mme Bodin, accord des élus
- Demande d'achat de 10 assiettes-plateaux et couverts pour le TPS à l'école du Pont Charles Albert. Devis de 125,85 € . Accord des élus
- Programme festivités
- Le 4 janvier 2025, bus à disposition du hameau de Baus-Roux pour monter au village assister à la pose de la 1^{ère} pierre de la salle polyvalente et aux vœux de Mme le Maire.

Fin de séance à 20 h 18.



Le Secrétaire,
H Dupat